

L'audition du ministre de l'Education nationale devant la commission des finances, le 3 juillet dernier, était passée inaperçue... jusqu'à ce que les blogueurs du « mammoth déchaîné » aient déniché la perle, à la 47^e minute de cette séance filmée.

Interrogé sur la scolarisation des moins de trois ans en maternelle, Xavier Darcos s'y demande pourquoi faire « *passer des concours bac+5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer des couches* ». Le ministre de tutelle ignorait visiblement que les enfants doivent être propres pour être acceptés à l'école et que, si les bac+5 passent des concours qui s'adressent normalement aux bac+3, c'est d'abord parce que le marché du travail est saturé. Au-delà de la légèreté affichée par Darcos, c'est l'intention du gouvernement de supprimer encore des postes et son projet pour les plus petits qui inquiètent. La droite veut-elle, au fond, remettre en cause l'école maternelle, en rabaisant son ambition pédagogique et ses moyens ? Souhaite-t-elle en finir avec la scolarisation des moins de trois ans ? La gauche peut railler la maladresse du ministre, exiger qu'il s'excuse et se ranger du côté des défenseurs de l'école maternelle, le compte n'y sera pas. A nous d'affirmer une autre ambition pour la petite enfance, aux antipodes de la logique de la garderie. Et de proposer au passage de rebaptiser l'école « maternelle », par exemple en « école enfantine » pour reprendre l'expression des Suisses, pour rompre avec l'assignation aux femmes de l'univers des petits...

Au fond, l'enjeu n'est pas tant de savoir s'il faut admettre à l'école les enfants dès l'âge de deux ans que de revendiquer haut et fort des structures publiques d'accueil pour tous les bébés, dès la fin du congé de maternité de leur maman. De nombreux travaux de chercheurs ont montré combien l'expérience collective dès le plus jeune âge est bénéfique pour le développement des enfants, en particulier de ceux issus des milieux les plus défavorisés. Reste à s'entendre sur le projet pédagogique, la sécurisation de l'environnement et les moyens humains nécessaires pour chaque tranche d'âge. Mais l'objectif doit être clair : assurer un accueil à tous les bébés, accessible financièrement à toutes les familles en s'acheminant progressivement vers la gratuité. Si le débat sur l'ouverture de l'école maternelle aux moins de trois ans est d'actualité, c'est parce que les modes alternatifs d'accueil de la petite enfance ne sont pas du tout à la hauteur des besoins, dans une société où les femmes ont massivement investi le monde du travail salarié. Si les crèches étaient gratuites comme l'école et si les places étaient en nombre suffisant, la question ne se poserait sans doute pas.

Comme la pénurie est de plus en plus criante, le gouvernement a prévu de soumettre au Parlement en 2009 un texte de loi instaurant un droit opposable à la garde d'enfant qui permettrait aux parents, dès 2012, d'attaquer en justice une collectivité ne leur offrant aucune solution de garde. De l'esbroufe. Car si l'Etat ne met pas sérieusement la main à la pâte, les collectivités ne pourront pas répondre à la demande... Aujourd'hui, 350.000 places sont urgemment manquantes, seul un bébé sur dix est accueilli en crèche ou halte-garderie. Pour changer la donne, il faut modifier radicalement le cours des politiques familiales et changer d'échelle. La conclusion d'un tout récent rapport de la Cour des comptes est claire, et sans surprise : L'augmentation du budget famille de l'Etat profite essentiellement aux foyers aisés. En effet, la priorité est mise sur les prestations directes comme la PAJE[1] qui aide les familles les mieux dotées, celles qui ont les moyens de recruter une assistante maternelle. La prestation pour les parents qui interrompent leur carrière a également nettement augmenté : dans 98% des cas, ce sont des femmes, majoritairement des ouvrières ou des employées, qui touchent alors 530 euros mensuels pour une durée maximum de trois ans. Car le nombre de places en crèche, particulièrement adapté pour les foyers modestes, progresse lui très peu - plus 2% par an ces dernières

années, suivant à peine la croissance de la natalité. Au même moment, la pré-scolarisation a régressé, laissant 60.000 enfants sur le carreau. Dans ce contexte, les choix des femmes sont contraints, pénalisant leur évolution professionnelle et augmentant leur dose de stress. Où est l'effort significatif de la collectivité pour permettre une juste articulation des temps parentaux et professionnels ?

Ce débat est tout sauf marginal, même s'il est marginalisé de fait par les hommes politiques qui le jugent sans doute de seconde zone... Il en va pourtant de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la justice sociale, puisque les catégories populaires sont les premières victimes de la pénurie de places en crèches. Ne tournons pas autour du pot : nous avons besoin d'un véritable service public gratuit d'accueil de la petite enfance[2]. Et ne nous dites pas que les caisses sont vides ! Quand le capitalisme fait sa crise, on trouve toujours de quoi sauver le système... En changeant de modèle de développement, non seulement nous pourrions préserver La Poste, améliorer la vie dans les hôpitaux ou le fonctionnement de la justice, rapatrier dans le giron public la gestion de l'eau ou de l'énergie, mais nous serions aussi en mesure de penser l'extension du champ du service public, pour l'adapter aux besoins émergents. Si la vie s'allonge, par exemple, l'espace de notre solidarité ne doit-il pas en faire de même ?

Clémentine Autain, féministe, co-directrice du mensuel *Regards* et auteure de *Les machos expliqués à mon frère*, à paraître le 2 octobre (Seuil).

[1] Prestation d'accueil du jeune enfant.

[2] Éléments sur le financement et le développement de ce service public dans *Propositions pour sortir du libéralisme*, ouvrage collectif de la Fondation Copernic, paru chez Syllepse en 2006.

Nos contenus sont placés sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 3.0 FR). Toute parution peut être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur·e(s) et URL d'origine activée.